



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 22 février 2024

**Objet : Mise à jour de la grille tarifaire pour l'envoi des ouvrages mis en vente à la boutique du Musée**

**Date de la convocation : 16 février 2024**

**Date d'affichage de la convocation : 16 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 du mois de février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 22**

**Nombre de membres présents : 27**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents :** Madame COLOMBANI Carulina ; Madame Danièle BELGODERE ; Madame GRAZIANI SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Madame PIPERI Linda à Madame LACAVE Mattea ;  
Monsieur DE ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;  
Madame FILIPPI Françoise à Madame LUCIANI Emmanuelle ;  
Monsieur GRASSI Didier à Monsieur GRAZIANI Antoine ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame ORSINI-SAULI Laura ;  
Monsieur LINALE Serge à Madame POLISINI Ivana ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

**Vu le Code général** des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n° 2018/01/AVR/03 en date du 24 avril 2018 portant création d'une grille tarifaire pour l'envoi des ouvrages mis en vente à la boutique du Musée ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 20 février 2024 ;

**Considérant** la mise à jour, chaque année, des tarifs communiqués par la Poste et l'application de la tarification en tenant compte du poids de chaque ouvrage.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe PERETTI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

### **Article 1 :**

- **Approuve** la mise à jour de la grille tarifaire comme suit :

Pour les envois de moins de 4 cm de haut et jusqu'à 2kg, envoyer les commandes par lettre recommandée avec AR selon les tarifs ci-dessous :

POIDS	Lettre recommandée avec AR/R1	Lettre recommandée internationale avec AR/R1
0 à 20g	6.09€	8.00€
21 à 50g	6.62€	9.20€
51 à 100g	7.36€	9.85€
101 à 250g	8.66€	14.20€
251 à 500g	9.89€	17.58€
501 à 1000g	11.27€	22.70€
1001 à 2000g	13.00€	27.71€

Pour les envois de plus de 4 cm de haut et jusqu'à 7kg, il est souhaitable d'envoyer les commandes en colis expert France (avec signature selon les tarifs) ci-dessous :

POIDS	Tarif national TTC
0 à 2 kg	13.97€
2.001 à 4kg	18.65€
4.001 à 6kg	23.34€
6.001 à 7kg	28.02€

### **Article 2 :**

- **Autorise** la régie du musée à appliquer lesdits tarifs.

### **Article 3 :**

- **Autorise** l'exonération de frais de port pour toute commande supérieure à 100€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20240228-2024022809-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 27/02/2024

Pierre SAVELLI  


*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*